



Le 13 août 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

Souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs

Mardi 23 septembre 2025

À 14 h 30 et le soir

- Ouverture de la seconde session extraordinaire 2024-2025
- Proposition de loi organique visant à **reporter** le **renouvellement général** des **membres** du **congrès** et des **assemblées** de **province** de la **Nouvelle-Calédonie** pour **permettre** la **mise** en **oeuvre** de l'**accord** du 12 juillet 2025 (procédure accélérée) (n° 876, 2024-2025)

Ce texte sera envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 15 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 17 septembre matin (1)
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 22 septembre à 12 heures (1)
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 23 septembre début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 22 septembre à 15 heures (1)

(1) *Sous réserve des conclusions de la Conférence des Présidents*

- Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, visant à **encourager**, à **faciliter** et à **sécuriser l'exercice** du **mandat d'élu local** (n° 854, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 15 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 17 septembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 22 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 23 septembre début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 22 septembre à 15 heures

Mercredi 24 septembre 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 24 septembre à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à renforcer la **lutte** contre la **fraude bancaire** (n° 496, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 15 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 17 septembre à 8 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 22 septembre à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 19 septembre à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 5 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 4 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 23 septembre à 15 heures

- Suite de la deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, visant à **encourager**, à **faciliter** et à **sécuriser** l'**exercice** du **mandat d'élu local** (n° 854, 2024-2025)

- Projet de loi relatif à la **restitution** de **biens culturels** provenant d'**États** qui, du **fait** d'une **appropriation illicite**, en ont été privés (procédure accélérée) (n° 871, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 8 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 septembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 19 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 24 septembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 23 septembre à 15 heures

Jeudi 25 septembre 2025

À 10 h 30 et 14 h 30

- Éventuellement, suite de la deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, visant à **encourager**, à **faciliter** et à **sécuriser l'exercice** du **mandat d'élu local** (n° 854, 2024-2025)

- Éventuellement, suite du projet de loi relatif à la **restitution** de **biens culturels** provenant d'**États** qui, du **fait** d'une **appropriation illicite**, en ont été privés (procédure accélérée) (n° 871, 2024-2025)

Lundi 29 septembre 2025

À 16 heures

- Projet de loi de **lutte** contre la **vie chère** dans les **outre-mer** (procédure accélérée) (n° 870, 2024-2025) (discussion générale)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 22 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 24 septembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 29 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 30 septembre début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 26 septembre à 15 heures

Mardi 30 septembre 2025

À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi de **lutte** contre la **vie chère** dans les **outre-mer** (procédure accélérée) (n° 870, 2024-2025) (discussion des articles)

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mercredi 1^{er} octobre 2025

À 15 heures

- Ouverture de la session ordinaire 2025-2026
- Questions d'actualité au Gouvernement
 - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 1^{er} octobre à 11 heures

De 16 h 30 à 20 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe RDPI)

Cet ordre du jour sera fixé ultérieurement

Le soir

- Débat sur le thème : « Quelle réponse apporter à la **crise du logement** ? » (demande du groupe Les Républicains)
 - Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
 - Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
 - Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
 - Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
 - Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 30 septembre à 15 heures

Jeudi 2 octobre 2025

À 10 h 30

- Questions orales

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 7 octobre 2025

À 14 h 30 et le soir

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit à l'aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Ces textes ont été envoyés à la commission des affaires sociales, avec une saisine pour avis de la commission des lois sur la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir.

Ces textes feront l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 22 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 24 septembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 2 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 7 octobre en début d'après-midi et à la suspension du soir et mercredi 8 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 2 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 6 octobre à 15 heures

Mercredi 8 octobre 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 8 octobre à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit à l'aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Jeudi 9 octobre 2025

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Éventuellement, vendredi 10 octobre 2025

À 9 h 30 et 14 h 30

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 14 octobre 2025

À 14 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit à l'aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Mercredi 15 octobre 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 15 octobre à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes verbales entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la République de **Moldavie** relatif à l'**échange de permis de conduire** (procédure accélérée) (n° 764, 2024-2025)

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la défense entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la République de **Macédoine du Nord** (n° 788, 2024-2025)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 13 octobre à 15 heures

- Projet de loi autorisant l'approbation de la **convention** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République de Finlande** pour l'**élimination** de la **double imposition** en matière d'**impôts** sur le **revenu** et la **prévention** de l'**évasion** et de la **fraude fiscales** et l'approbation de l'avenant à la **convention** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement du **Royaume de Suède** en vue d'**éviter** les **doubles impositions** et de **prévenir** l'**évasion fiscale** en matière d'**impôts** sur le **revenu** et sur la **fortune** (procédure accélérée) (n° 855, 2024-2025)

Ce texte sera envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 14 octobre à 15 heures

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Jeudi 16 octobre 2025

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 21 octobre 2025

À 14 h 30

- Explications de vote des groupes puis scrutins publics solennels sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit à l'aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Ces textes feront l'objet d'explications de vote communes.

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 20 octobre à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 21 octobre à 12 h 30